



# Groupe de travail Déprécarisation

Réunion du 4 octobre 2017

Sous la présidence de Jean-Pascal Fayolle, chef du Service des Ressources Humaines, le groupe de travail sur la déprécarisation s'est réuni le 4 octobre 2017.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Valérie Boyé, Christine Fontaine et Michel Moreau.

L'objet de la réunion concernait la répartition des postes ouverts pour la session 2017-2018, soit 250 postes au total pour le ministère et ses opérateurs.

Les concours de déprécarisation organisés au titre de 2017 seront imputés sur le budget 2018. Le nombre global de postes ouverts a été annoncé au CTM du 10 octobre par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'administration a précisé que ce dispositif se terminait à l'échéance du 12 mars 2018. A cette échéance, tous les concours devront être programmés.

**L'Alliance du Trèfle insiste sur le besoin pour les organisations syndicales de connaître, pour chaque corps, le nombre de candidats éligibles dans les 2 viviers afin de prendre en compte cette information dans la répartition des 250 postes.**

L'administration reconnaît n'avoir pas communiqué ces données dans le document transmis en vue de la réunion et se dit prête à travailler sur ce point précis. Elle rappelle toutefois que les contraintes sont d'ordre réglementaire, mais aussi budgétaire. L'impact financier de cette mesure catégorielle serait de l'ordre de 200 000€.

La répartition proposée par l'administration est également établie en adéquation avec les besoins des employeurs et l'analyse des niveaux de participation et de réussite de l'année précédente.

**L'Alliance du Trèfle regrette l'absence de données chiffrées sur l'évolution du nombre de contractuels par corps depuis le début du plan de déprécarisation. Ces données permettraient d'évaluer le niveau d'efficacité du dispositif vis-à-vis de son objectif premier de baisse de la précarité.**

Jean-Pascal Fayolle propose de commencer dans l'ordre du tableau remis aux OS.

Pour rappel, en 2016, 657 postes ont été ouverts (432 pour le MAA et 225 pour les opérateurs : IFCE, ONF FAM, ASP, IGN, INAO et ONCFS).

Le nombre de candidats admis à concourir est de 429 et le nombre de lauréats est de 251 en liste principale et 10 en liste complémentaire.

Pour les concours de l'enseignement, l'administration modifiera la répartition envisagée au vu des échanges en groupe de travail qui ont, en particulier, révélé une répartition inadaptée aux situations effectives dans les établissements.

Pour l'heure, la répartition envisagée est la suivante : PCEA, PLPE et CPE : 114 postes : 67 PCEA ; 36 PLPA et 11 CPE (rappel 175 postes ouverts pour 2016).

TFR 142 et TFR 143 : Pas de concours en 2017 (rappel 17 postes ouverts pour 2016). Les OS proposent d'ouvrir un concours en TFR142 et 143 en option documentation pour ne pas augmenter les jurys. L'administration va réétudier la question.

ATFR 142 et ATFR 143 : Pas de concours en 2017 (rappel 13 postes ouverts pour 2016),



Pour les ISPV, 10 postes ont été ouverts sur lesquels 39 candidats se sont inscrits et 30 ont été admis. Au total 13 lauréats dont 10 en liste principale et 3 en liste complémentaire.

L'Alliance du Trèfle s'assure que le nombre de postes ouverts sera au moins équivalent à celui de 2017 et réitère sa demande de vigilance face aux problèmes de précarité très importants constatés dans les abattoirs avec des CDD courts ce qui entraîne un manque d'attractivité pour ces postes, probablement exacerbé par la surcharge de travail liée à la protection animale. Ce problème est d'autant plus crucial dans le sud où l'on est confronté depuis plusieurs mois au manque de candidats répondant aux critères de nationalité et / ou de diplôme.

Pour les IAE, 150 postes ouverts en 2016 dont 55 au MAA et 95 pour les opérateurs (2 IFCE, 73 ONF, 10 FAM, 6 IGN, 1 INAO, 3 ONCFS). 123 candidats ont été admissibles avec 28 lauréats en MAA et 46 pour les opérateurs.

L'Alliance du Trèfle fait remarquer qu'un nombre élevé de candidats s'est présenté à la dernière session avec malheureusement peu de lauréats. Au vu de ces éléments, elle considère que le nombre de postes proposés pour 2017 pour les IAE semble bien faible.

L'administration précise que le nombre de 25 postes comprend uniquement les postes ouverts pour la partie MAA, sans les opérateurs qui n'ont pas encore transmis leurs besoins.

Le concours serait ouvert sur 25 postes pour 2017 pour le MAA (rappel 55 postes ouverts pour 2016).

L'administration précise que 95 % des IAE restent en poste mais la règle pourrait changer.

L'Alliance du Trèfle indique que les modalités de concours ne sont pas adaptées à la réalité des fonctions réellement exercées par les IAE, notamment en ce qui concerne l'épreuve écrite.

L'administration rappelle que ces agents vont intégrer un corps et non pas une fonction. Elle souligne que les rapports de jury indiquent que les candidats au concours IAE méconnaissent trop souvent les différentes fonctions pouvant être exercées par des IAE.

Elle précise que des consignes sont données au jury précisant le profil recherché pour ce type de concours, mais que le jury reste souverain. Jean-Pascal Fayolle fait remarquer que le taux de réussite est de 60 %, ce qui est bien.

Pour les TSMA, pas de concours en 2018 car le concours T1 est plus adapté et le vivier de candidats a fortement diminué. Le nombre de postes ouverts pour 2016 était de 90 au MAA et 3 pour les opérateurs (2 ASP et 1 FAM) pour lesquels 23 candidats ont été admis à concourir et s'explique par le fait qu'il y a eu une grosse déprécarisation en 2016 pour les T1 et en 2017 pour les T2. L'admissibilité s'est faite sur dossier avec suppression de l'épreuve écrite.

Une organisation syndicale met en garde sur le niveau de compétence des T1 en abattoir.

L'Alliance du Trèfle insiste sur le niveau exigé et la formation lors de recrutement de nouveaux préposés. Elle demande à l'administration de ne pas calculer uniquement en ETP ou en ETPt comme cela a été le cas pour le complément de rémunération pour les vétérinaires officiels encadrant des équipes. Elle insiste sur le danger de diminution de la compétence dans les petites équipes qui sont surchargées de travail et n'ont pas toujours le temps de se former.

Les outils (formation INFOMA et ENSV) ne suffisent pas si on ne donne pas les moyens aux agents d'y avoir accès.

Elle insiste sur la grande disparité entre les régions mais aussi à l'intérieur même des départements en fonction de la taille de l'abattoir ou de sa situation géographique. Les petits abattoirs multi-espèces demandent des connaissances plus importantes avec moins de moyens.



**Ingénieurs d'étude** : 7 postes (rappel : concours non ouvert pour 2016)

**Adjointes techniques** : Pas de concours pour la session 2017-2018 (rappel 27 postes ouverts pour 2016 ; 2 candidats, tous reçus) .

**Adjointes administratifs** : Pas de concours prévu (rappel 63 postes ouverts pour 2016 ; 43 candidats ; 38 reçus)

A noter que, pour ce corps, au MAA, il y a eu plus de lauréats que de postes initialement ouverts.

Une part des lauréats reste en attente d'affectation. L'ouverture d'un nouveau concours n'est pas souhaitable car elle rendrait la liste complémentaire caduque et les lauréats perdraient le bénéfice de leur concours.

**Attachés** : 14 postes au MAA (rappel 26 postes ouverts pour 2016) ; nombre de postes opérateurs non fixé.

**SA** : 10 postes au MAA (rappel 59 postes ouverts pour 2016) ; le nombre de postes pour les opérateurs n'est pas fixé.

A la question des OS sur la proposition faite par l'administration qui n'atteint pas les 250 postes, il est répondu qu'il manque une partie des chiffres des opérateurs et que le projet présenté n'est pas finalisé.

L'administration termine la réunion en précisant que si le calendrier n'est pas fixé, il répondra aux mêmes critères que les années précédentes ; à savoir un mois de pré-inscription et 15 jours pour envoyer le dossier RAEP et 15 jours supplémentaires s'il y a une épreuve écrite.

La note de service devrait paraître fin octobre ou début novembre.